

LA SEINE
vie et patrimoine

Tome 2. Seine agricole, Seine industrielle

Jérôme Chaïb

LA SEINE

vie et patrimoine

Tome 2. Seine agricole, Seine industrielle

Couverture :
Environ de Martot.
Pêche à l'épervier
depuis la rive.

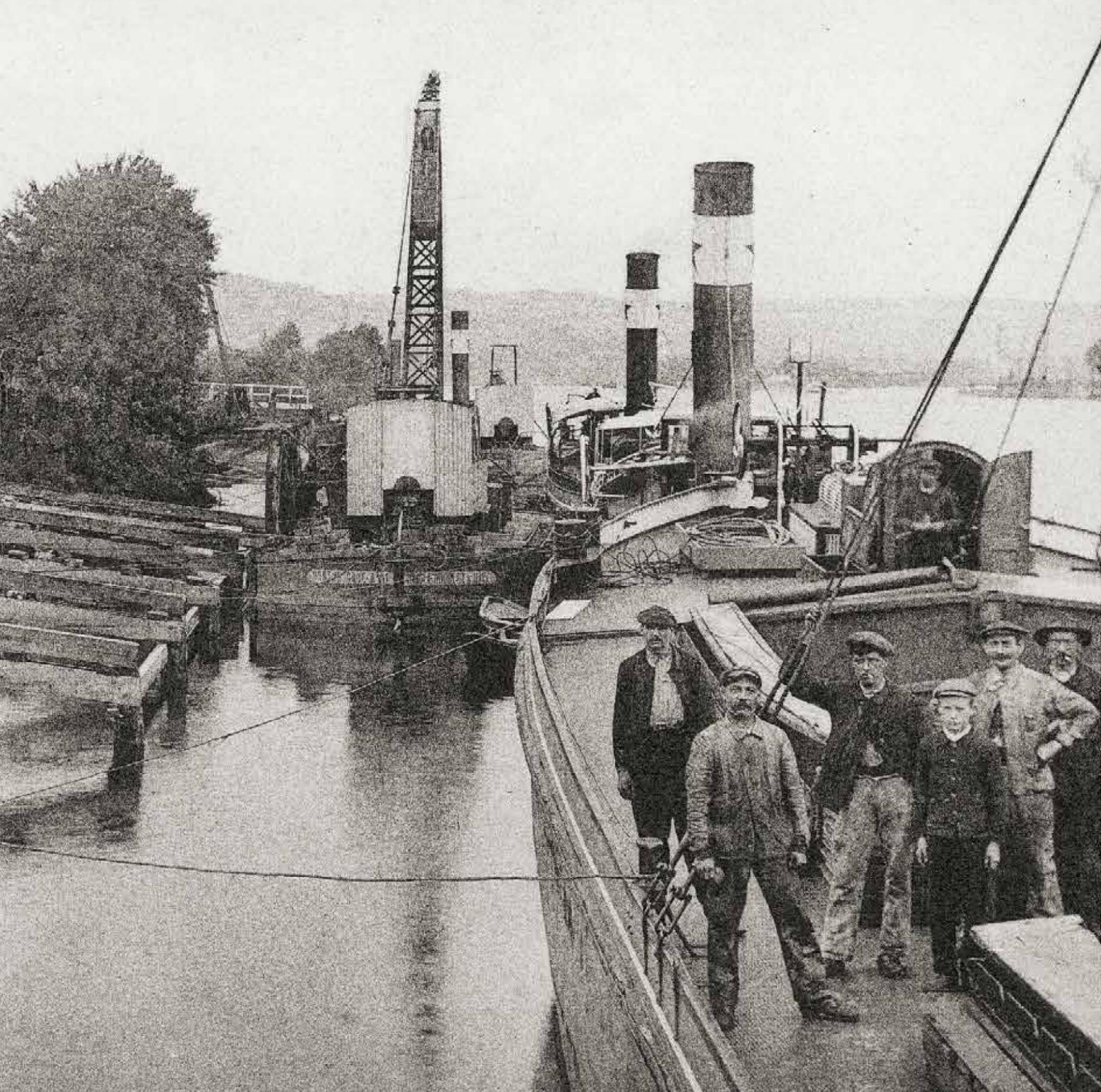
Conception graphique : Maria Maddalena Marin

© Éditions des Falaises, 2018
16, avenue des Quatre Cantons
76000 Rouen
www.editionsdesfalaises.fr



Sommaire

Seine agricole	8	Ressources naturelles	48	Seine industrielle	88	Les ponts ferroviaires	131
Berceau de l'agriculture	10	Céréales et autres cultures	50	Traverser la Seine	90	Les ponts de la reconstruction	133
Civilisation nouvelle	10	La vigne	52	Une nécessité quotidienne	90	Des ponts et des péages	137
Terrasses et sablons	11	L'origine du vignoble	52	Points de passage	93	Moulins	138
Coteaux crayeux	13	Nectar ou piquette ?	53	À pied, à cheval, en voiture	94	Roues pendantes	138
Fonds humides	14	Le recul de la vigne	54	Propriété des passages	95	Disparitions et reconversions	140
Administration du fleuve	16	Une disparition récente	56	Les passeurs	98	Construction navale et radoub	142
De l'Empire romain		Les vergers	60	Droits de passage	100	De la coque en bois à la coque en fer	142
au règne des abbayes	16	Le temps des cerises	60	Barques et passages d'eau	102	Les Chantiers de Normandie	144
Taxes et coutumes	18	Travail de Bénédictin	62	Posséder une barque	102	Les Chantiers du Trait	148
La Vicomté de l'eau	19	Le maraîchage	64	Passages d'eau	102	Les chantiers de Saint-Wandrille	150
La gabelle du sel	23	L'élevage des moutons	66	Fin d'une époque	106	Les usines Latham	150
La Douane	25	Animaux importés	66	Passer le bac	108	Radoub et carénage	151
Les Ponts et Chaussées	27	Transhumances	67	Du bachot au bac	108	L'industrie	154
La chambre de commerce de Rouen	28	Richesse et déclin	70	Les services de bacs	109	Vallée industrielle ?	154
Vivre dans la vallée	30	L'élevage des bovins	72	« Aller prendre le bac »	111	Tradition drapière	155
Villages du bord du fleuve	30	Des marais au bocage	72	Les bacs à chaîne	112	Cotton club	156
Hauteurs stratégiques	35	L'étampage	74	Les bacs à rames et à voile	113	Charbon anglais	158
Origine des noms de lieux	35	La pêche artisanale	75	Les bacs à vapeur	114	Pétrole ! Pétrole !	159
Villes nouvelles	38	Organisation de la pêche	75	Les bacs à couple	115	Gaz d'éclairage et électricité	160
Troglodytes	39	Techniques de pêche	77	Les bacs à moteur	117	Métallurgie	163
Cavités naturelles	39	Le déclin de la pêche	82	Des ponts en bois aux ponts de pierre	119	Construction mécanique	166
Ermites et brigands	39	La chasse aux « crapois »	86	Le pont Mathilde	121	Industrie du verre	167
Eglises et chapelles troglodytiques	41			Les ponts de bateaux	122	Industrie chimique	167
Habitations troglodytiques	42			Les ponts du XIX ^e siècle	123	Engrais chimiques et pesticides	168
Troglodytisme et activité	44			Le pont Transbordeur	128	Cellulose et papeterie	172
Quête de l'eau et lavandières	45			Le pont de Saint-Pierre-du-Vauvray	129	La pollution et le risque	172
L'approvisionnement en eau	45					Index des noms de lieux	174
Brouettes, carrosses et bateaux-lavoirs	46						



Croisset.
Ateliers et
chantiers
Basile et Havé,
construction et
réparation de
navires.

Seine agricole, Seine industrielle

Trois volumes peuvent-ils suffire à sauvegarder la mémoire de la vallée de Seine, fut-elle limitée à la Normandie ? La réponse est clairement non !

En vous proposant de découvrir ce qui fait la singularité et la richesse de ce fleuve, ces ouvrages, à travers une importante illustration, vous invitent à vous imprégner de l'ambiance si particulière qui l'entourait, à dénicher, à votre tour, les témoignages d'un passé oublié et à les transmettre.

Pour l'avoir parcouru en tous sens depuis mon enfance, je fais aujourd'hui ce constat enthousiaste et humble à la fois. Chaque occasion de parcourir la vallée m'a offert des impressions nouvelles et des découvertes captivantes. Mais une vie ne peut sans doute suffire à explorer tous les aspects de cet espace unique au monde et qui, pour cela, aurait bien mérité d'être inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Et ce parcours se limite aux confins de la Normandie jusqu'à son embouchure. De ce point de vue, comme des thèmes qui seront étudiés, l'entreprise est inédite puisque tous ceux qui ont abordé le sujet se sont généralement cantonnés à la partie réservée à la navigation maritime et aux activités touchant directement le fleuve.

Dans ce contexte, toute l'activité propre à la vallée de Seine a été passée sous silence ou a été traitée de façon très parcellaire dans des publications universitaires non accessibles au grand public.

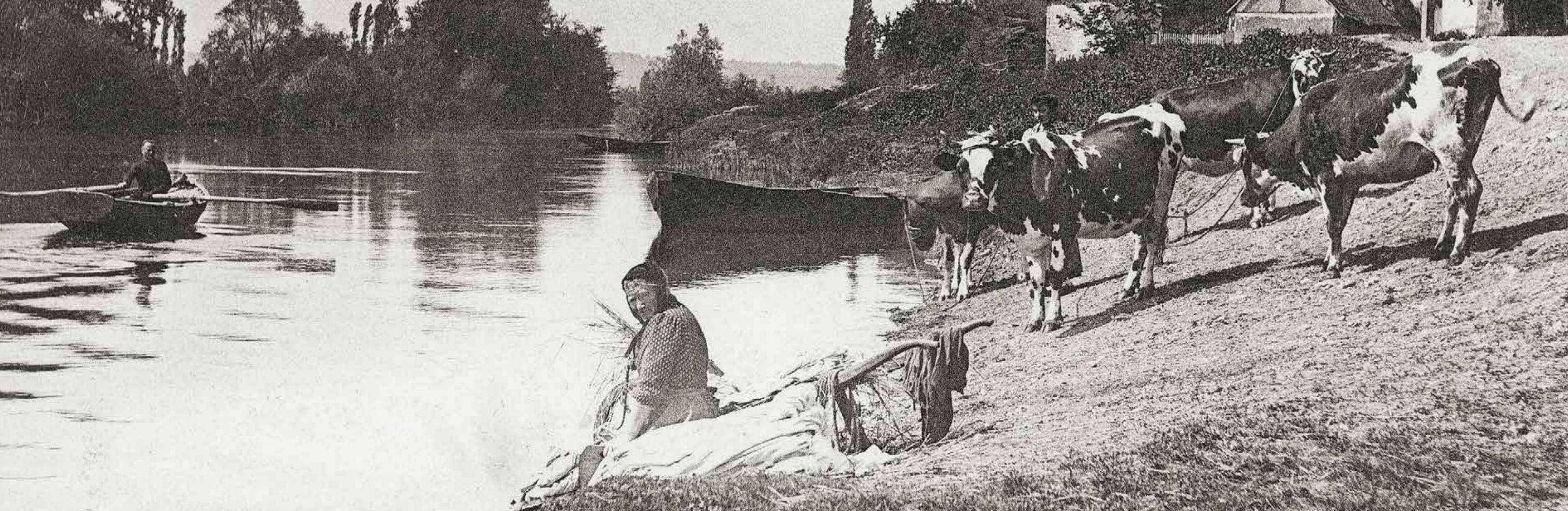
L'objectif essentiel était ici de décloisonner les différentes thématiques, de les confronter, de les mettre en relief les unes par rapport aux autres pour aboutir à une vision cohérente, à défaut d'être exhaustive.

Notre civilisation a basculé avec la Révolution industrielle au cours des cent cinquante dernières années. L'invention de la machine à vapeur et l'usage du charbon pour l'alimenter ont été déterminants. Nous sommes sortis de la préhistoire en trois étapes successives : à la fin du XIX^e siècle, dans l'Entre-deux-guerres et dans les années 1950-1960. La Seine ne pouvait échapper à cette mutation sans précédent qui s'est étalée sur un siècle environ et qui a irréversiblement transformé les caractéristiques physiques du fleuve et les activités millénaires que l'homme avait développées avec lui en s'installant dans sa vallée.

Seront donc explorées les différentes mutations qu'ont connues la Seine et sa vallée à ces époques, en faisant quelques retours sur les périodes précédentes autant qu'elles puissent être décrites et illustrées.

Dans ce second volume, nous décrirons comment, à la fin de la dernière glaciation, des hommes venus des confins de la Méditerranée orientale ont trouvé la vallée de Seine favorable à leur installation. Face à ce fleuve tumultueux, aux coteaux et aux terrasses d'alluvions arides, ils ont su s'adapter et tirer le meilleur parti de ce que la nature leur offrait en y trouvant la douceur d'expositions ensoleillées. En effet aucun autre territoire ne convenait mieux à l'acclimatation des céréales, de la vigne, des moutons... venus d'Orient.

Guidé en permanence par son esprit industriel, l'homme a placé la Seine et sa vallée à la croisée des ressources et de l'entreprise. Au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, il a déployé un esprit d'innovation qui a placé la région au rang des plus prospères. Les rives du fleuve ont vu naître une grande diversité d'industries, mais sans perdre pour autant l'attrait de ses paysages ruraux.



Seine agricole

Tosny.
Un pêcheur, une lavandière, des
vaches qui boivent..., l'Homme a su
tirer parti des ressources de la Seine.

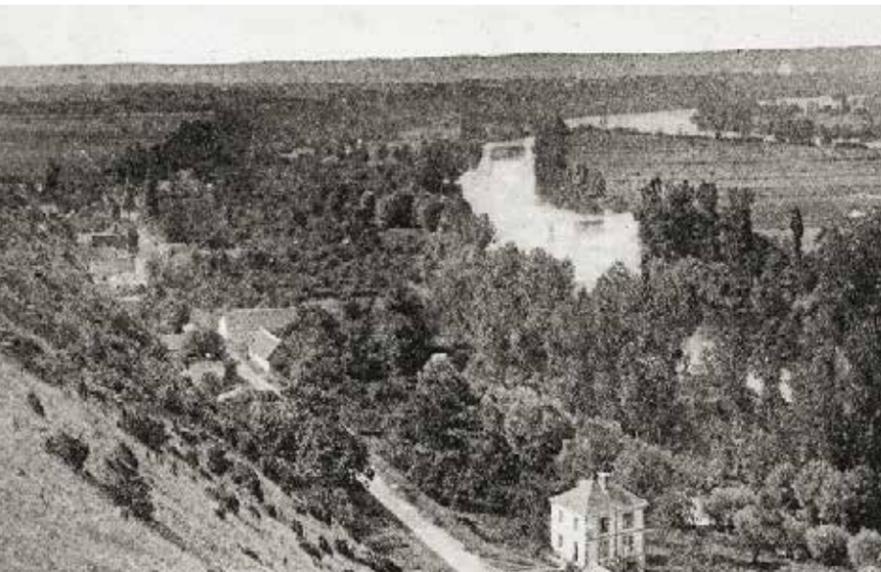
*« Les blés, les puissants blés, en leurs faisceaux superbes
Semblent au loin un camp dressé sur le terrain.
Gloire à Dieu ! Les grillons entonnent leur refrain
C'est la chanson du pain qui monte dans les gerbes. »*

Paul Deroulède
Chant du paysan

Berceau de l'agriculture

Civilisation nouvelle

Protégée des rigueurs climatiques entre les pentes qui l'abritent, la vallée de Seine était particulièrement propice à l'installation de l'agriculture et ce fut précisément l'endroit à partir duquel elle essaima après y avoir accueilli les premières vagues de recolonisation. Berceau



Connelles. Au Néolithique, les hommes considèrent la vallée de Seine comme le but ultime de leur migration.

de l'agriculture, la Seine fut à l'origine de la recolonisation postglaciaire en Normandie. Au cours de la période comprise entre 12 000 et 10 000 avant notre ère, le climat se réchauffait progressivement, la végétation se réinstallait, la forêt recolonisait à nouveau la vallée, des étendues marécageuses proche du fleuve jusqu'au rebord des plateaux. Des hommes dont on ne connaît pas exactement le territoire d'origine réinvestirent

alors la région, totalement désertée pendant la glaciation, sauf par des chasseurs nomades venus y chasser lors de très courts étés. Cette civilisation « mésolithique » — entre Paléolithique et Néolithique — reste mal connue car elle a laissé peu de traces. Elle rassemblait les derniers chasseurs-pêcheurs-cueilleurs, mais certains de leurs outils laissent à penser qu'une révolution de leur mode de vie était en marche. Ces populations entreprirent d'exploiter localement le bois sur les versants de la vallée de Seine et son usage fut sans doute déjà dédié aux campements, pirogues et outillage divers.

Les premiers colons néolithiques arrivèrent alors par vagues successives de territoires situés à l'est de l'Europe et, en premier lieu, du Moyen-Orient. Ces populations apportèrent un nouveau mode de vie fondé sur l'agriculture et l'élevage. Inauguré dans le Croissant fertile, il allait révolutionner l'humanité jusqu'à nos jours.

Des études récentes permettent aujourd'hui d'en expliquer l'origine et apportent un éclairage singulier sur les premiers chapitres de la Bible. À la fin de la glaciation, le radoucissement climatique favorisait le développement d'une végétation et d'une faune luxuriantes dans des zones qui sont maintenant désertiques comme le Tassili n'Ajjer au Sahara. La nature offrait des ressources à profusion. C'était le « Paradis terrestre ». Jusqu'au moment où un accident climatique produisit ses effets sur tout l'hémisphère boréal...

La calotte glaciaire qui le recouvrait du pôle jusqu'aux latitudes moyennes s'était mise à fondre. Le continent nord-américain, déchargée de cette masse énorme se souleva et les eaux de fonte se déversèrent brutalement dans l'Atlantique nord en causant un refroidisse-

ment subit et intense du climat. Au Moyen-Orient, l'écosystème se désertifia à nouveau, la flore et la faune tropicale, naguère abondantes, disparurent alors que la démographie était en expansion. Faute d'explications rationnelles, ce phénomène fut interprété comme une punition divine. L'homme, « chassé » de son jardin d'Eden, dut gagner son pain à la sueur de son front. Le chasseur-pêcheur-cueilleur céda la place à l'agriculteur-éleveur.

Fort heureusement, un certain nombre de plantes, comme les céréales sauvages, poussaient dans ces contrées. En récoltant les épis, quelques grains en tombèrent fortuitement à terre et germèrent. L'homme comprit alors qu'en les semant systématiquement, il pouvait obtenir une production plus importante pour nourrir les siens.

Les populations se mirent alors à la recherche de terres favorables à ces nouvelles pratiques. Sur une durée qu'il est difficile d'évaluer, s'étalant sans doute sur plusieurs générations, une première vague d'immigration, suivie d'autres, remonta en pirogue le Danube, depuis son delta en Mer noire jusqu'à sa source en Forêt noire. Une fois celle-ci traversée, les tribus n'eurent qu'à franchir la plaine du Rhin puis les Vosges pour se retrouver dans le bassin de la Seine et se laisser porter par le courant.

Dans leur expédition, les familles avaient emporté de quoi subsister en cultivant là où ils faisaient étape, pendant une ou plusieurs années, des céréales contenues dans des vases en céramique. Cette poterie dite « rubanée » fut la signature des premiers colons néolithiques dont on a reconstitué l'itinéraire avec les tessons qu'ils ont laissés derrière eux.

En suivant la course du soleil, ils arrivèrent dans la basse vallée de la Seine et se retrouvèrent arrêtés par la mer. Ils se sédentarisèrent en trouvant des coteaux et des terrasses allu-

viales adaptés à l'agriculture et fondèrent une société nouvelle qui prit possession de cette portion de territoire du nord-ouest de l'Europe. De récentes fouilles archéologiques à Igoville attestent la présence des hommes du mésolithique en 7 600 av. JC et des hommes néolithiques en 5 400 av. JC. On peut penser que les primo-occupants aient été assimilés par cette nouvelle culture de subsistance.

La chasse constituait un cinquième de l'alimentation carnée et les animaux d'élevage les quatre cinquièmes.

Les premiers colons se cantonnèrent principalement aux abords du fleuve, mais leurs descendants s'enfoncèrent plus à l'intérieur des terres et entreprirent de les défricher pour les mettre en culture.

C'est par cette alliance millénaire entre l'humanité et l'agriculture que commença l'histoire de l'activité humaine dans la vallée de Seine

Terrasses et sablons

Les céréales antiques, importées de territoires aux températures plus chaudes que celles des plateaux normands étaient mal adaptées aux terres lourdes, argileuses et humides. En débarquant de leurs pirogues, les nouveaux occupants recherchèrent les terrains les mieux adaptés pour cultiver ces plantes exotiques. Les premiers qu'ils trouvèrent furent ceux des terrasses d'alluvions sablo-graveleuses, filtrantes et aptes à se réchauffer rapidement au soleil.

Ce n'est donc pas par hasard si le premier groupement d'habitats identifié de cette époque se situait sur les terrains sablonneux de la boucle du Vaudreuil. La civilisation néolithique se caractérisait bien sûr par l'agriculture et l'éle-

vage, mais la chasse, la pêche et la cueillette demeurèrent, encore pour longtemps, des activités de subsistance complémentaires. En s'établissant, dans un premier temps près de la Seine, les communautés tirèrent une grande partie de leurs ressources dans la pêche depuis les rives ou en pirogue, et dans la chasse des animaux venus s'abreuver. La proximité de l'eau était vitale et c'est l'éloignement progressif du fleuve qui présida au creusement de mares.



Cricquebeuf-sur-Seine. Les terres des terrasses étaient propices aux cultures des premiers colons.

D'une façon générale, les communautés néolithiques s'installèrent sur toutes les terrasses alluviales de la vallée de Seine, d'abord sur les basses terrasses puis sur les moyennes et hautes terrasses. Cette migration progressive peut s'expliquer par l'expansion démographique et par la nécessité d'étendre l'espace cultivable avec une perte de fertilité pour les sols les plus fragiles.

Dans la boucle du Rouvray, de Roumare ou

de Brotonne – les nombreuses découvertes archéologiques l'attestent – les forêts furent largement défrichées pour laisser la place à des parcelles cultivées, dès lors que l'homme sut façonner les outils adéquats pour abattre les chênes qui dominaient les peuplements forestiers.

Les communautés s'installaient dans des clairières et y construisaient de longues cabanes faites de poteaux de bois, d'un remplissage de torchis disposé sur des gaulettes et d'une toiture végétale, paille ou roseau, le prototype même de l'architecture traditionnelle à pans de bois de la région.

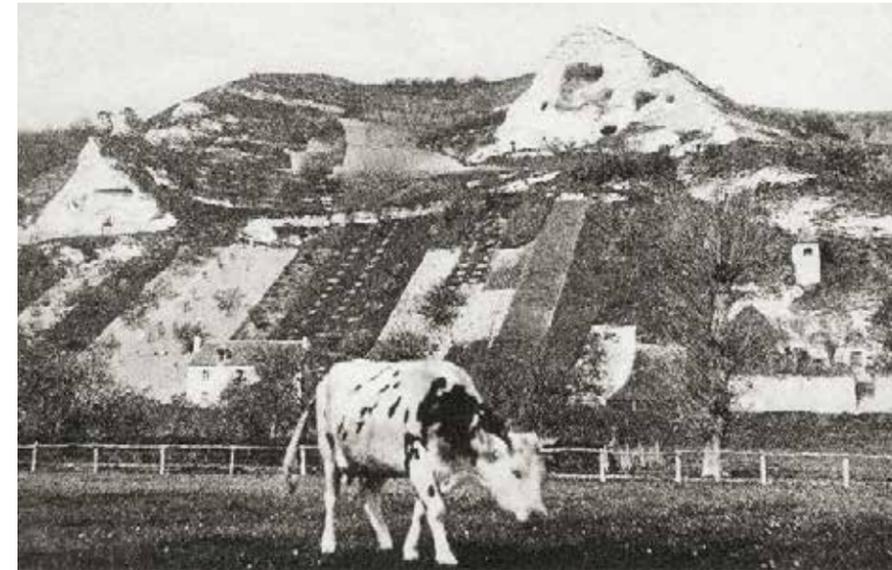
De nombreux ateliers de taille et de polissage du silex jouxtaient l'habitat. L'outillage lithique se composait de haches et d'herminettes dédiés au travail du bois. La culture des céréales est attestée par des instruments aratoires primitifs comme des pics en silex, des faucilles à moissonner faites de lames de silex fixées sur des bois de cerf et des meules et molettes en grès qui servaient à réduire manuellement les grains en farine.

Autre jalon de l'occupation, des menhirs, datés de la fin du Néolithique, sont présents en fond de vallée (Port-Mort, Saint-Etienne-du-Vauvray, Petit-Couronne...) puis sur les plateaux (Montigny). L'âge du Bronze, puis l'âge du Fer confirment cet exode vers des territoires s'éloignant progressivement du fleuve. Pour autant, les territoires anciennement occupés de la vallée de Seine restèrent actifs.

Les restes de construction de l'époque gallo-romaine – villas, fanums... - montrent que l'activité agricole fut encore largement pratiquée à l'intérieur des méandres au cours premiers siècles de notre ère.

Pendant près de 6 000 ans, ces espaces restèrent ouverts et ce furent les invasions franques du V^e siècle qui aboutirent à la recolonisation

forestière de ces terrains. Les sols siliceux des terrasses appauvris du fait de la perte de matière organique devinrent infertiles et furent abandonnés. Sur le rebord des plateaux, les loess mis à nu avaient été entraînés par l'érosion pour se déposer dans le lit de la Seine. L'argile à silex affleurant désormais était impropre à la culture. Les besoins en bois et en terrains de chasse contribuèrent à la conservation en l'état de ces espaces forestiers. Seuls les terrains restés



Les pentes d'éboulis assez meubles étaient cultivées manuellement.

fertiles au centre des méandres furent rouverts par essartage entre le XI^e et le XII^e siècle. Ailleurs, les éleveurs menaient leurs troupeaux en forêt pour y exercer leurs droits de panage pour les bœufs et les moutons et de glandage pour les porcs.

Si l'araire avait définitivement abandonné les rebords de plateau, l'agriculture se maintint sur les terrasses jusqu'à nos jours. Seuls les terrains les moins fertiles furent abandonnés

au cours du XX^e siècle à la lande à genêt, à la colonisation spontanée du robinier, à la plantation de conifères ou à l'exploitation des granulats alluvionnaires.

Coteaux crayeux

Si les terrains des rebords de plateaux revinrent à la forêt, les coteaux continuèrent d'être cultivés jusqu'au début de la seconde moitié du XX^e



Vernon. Les coteaux exposés au sud offraient une ambiance méditerranéenne.

siècle. Il n'a fallu qu'une cinquantaine d'années pour que l'activité agricole régnant sur les coteaux de Seine depuis 7 000 ans tombe totalement dans l'oubli. Les faibles rendements de ces terrains en pente et la mécanisation de l'agriculture provoquèrent leur abandon et partout, la colonisation insidieuse d'une herbe jaunâtre et de buissons épineux en estompa rapidement les traces.

Les coteaux les mieux exposés, essentiellement orientés au sud, avaient la faveur des agriculteurs, mais des versants exposés au nord, comme à La Bouille, étaient encore couverts de céréales au XIX^e siècle.

Les céréales primitives n'ayant encore subi ni sélection, ni amélioration, mal adaptées à des terroirs humides, s'accommodaient des sols d'éboulis crayeux, filtrants, recevant le meilleur ensoleillement et réfléchissant, grâce à la

il est probable que les premiers colons aient tiré parti des défrichements initiés au Mésolithique.

Fonds humides

La conquête des espaces soumis régulièrement à l'inondation du fleuve commença sans doute avec l'établissement des monastères dans la vallée mais se prolongea jusque dans la seconde

de la nappe circulant dans les alluvions. Grâce à ces travaux monastiques, les plantes de marais laissèrent la place à l'herbe des prairies humides. La gestion de l'eau était fort contraignante. Elle devait être évacuée dans la Seine à marée basse grâce à des vannes fermées à marée montante pour que l'eau du fleuve ne pénètre pas par les fossés et ruine les effets du drainage. Ce dispositif n'empêchait pas les submersions hivernales dues aux remontées des nappes ou

C'est seulement à la fin du XIX^e siècle que les bovins furent mis à l'herbe dans des parcelles clôturées. Antérieurement, ils étaient placés sous la garde d'un enfant, d'une personne âgée ou mise au « tière ».

Les zones basses devinrent moins sensibles à la submersion avec les travaux d'élévation des digues lors de la construction du chenal. Dans le même temps, la surface des prairies augmentait avec la poldérisation née de la réduction



Port-Mort.
Céréales,
vigne, arbres
fruitiers, plantes
tinctoriales se
partageaient
l'espace
cultivable.

blancheur du substrat, le rayonnement solaire sous forme de chaleur.

Sur les coteaux de la vallée de Seine, surtout à l'amont de Rouen, les premiers colons du néolithique retrouvaient des ambiances proches de celles du monde méditerranéen faites d'orchidées, de mantres religieuses, de cigales...

Sur ces terrains, les vestiges archéologiques sont bien moins nombreux pour attester une occupation aussi ancienne que celle des terrasses, mais

moitié du XX^e siècle. Elle reposa sur un long travail de défrichement des forêts alluviales se traduisant par l'extension d'une végétation de marécage, coriace et peu nourrissante. C'est à partir du X^e siècle que les premiers travaux d'assainissement de la vallée furent entrepris pour faire reculer les épidémies de paludisme, convertir les marais en prairies. La tâche consistait à creuser rigoles et fossés de collecte pour drainer l'eau des terrains et abaisser le niveau

Amfreville-sous-
les-Monts.
En cinquante
ans, huit
mille ans de
civilisation
agricole furent
gommés des
mémoires.

Moulineaux.
Les fonds de
vallée étaient
dédiés à
l'élevage à
l'herbe.

au débordement des crues et la valorisation de ces terrains resta aléatoire. Les animaux pouvaient être mis à paître de la fin du printemps au début de l'automne. La repousse du foin débutait seulement quand les terrains étaient ressuyés et sa récolte était généralement plus tardive qu'ailleurs. Toutefois, les années sèches, l'humidité des terrains garantissaient un rendement appréciable et un débouché rémunérateur lorsque le fourrage manquait ailleurs.

de la largeur de l'estuaire. Les surfaces gagnées sur l'eau étaient d'ailleurs si importantes que leur vente ou leur location permit d'équilibrer le coût de ces travaux gigantesques. À partir des années 1960, les techniques de drainage s'intensifièrent et permirent la conversion des prairies en cultures de maïs avec des conséquences notables sur les paysages traditionnels et les espaces naturels.

Sainte-
Opportune-
la-Mare.
L'homme devait
s'adapter à
l'élément
aquatique pour
mener ses
activités.

Administration du fleuve

De l'Empire romain au règne des abbayes

Avant la conquête romaine, il est difficile de parler d'une administration du fleuve et de savoir si le transfert des marchandises était soumis à des taxes quelconques. Les rives droite et gauche de la Seine étaient placées sous le contrôle de différentes tribus gauloises :



Les Romains administrèrent la Seine depuis Juliobona.

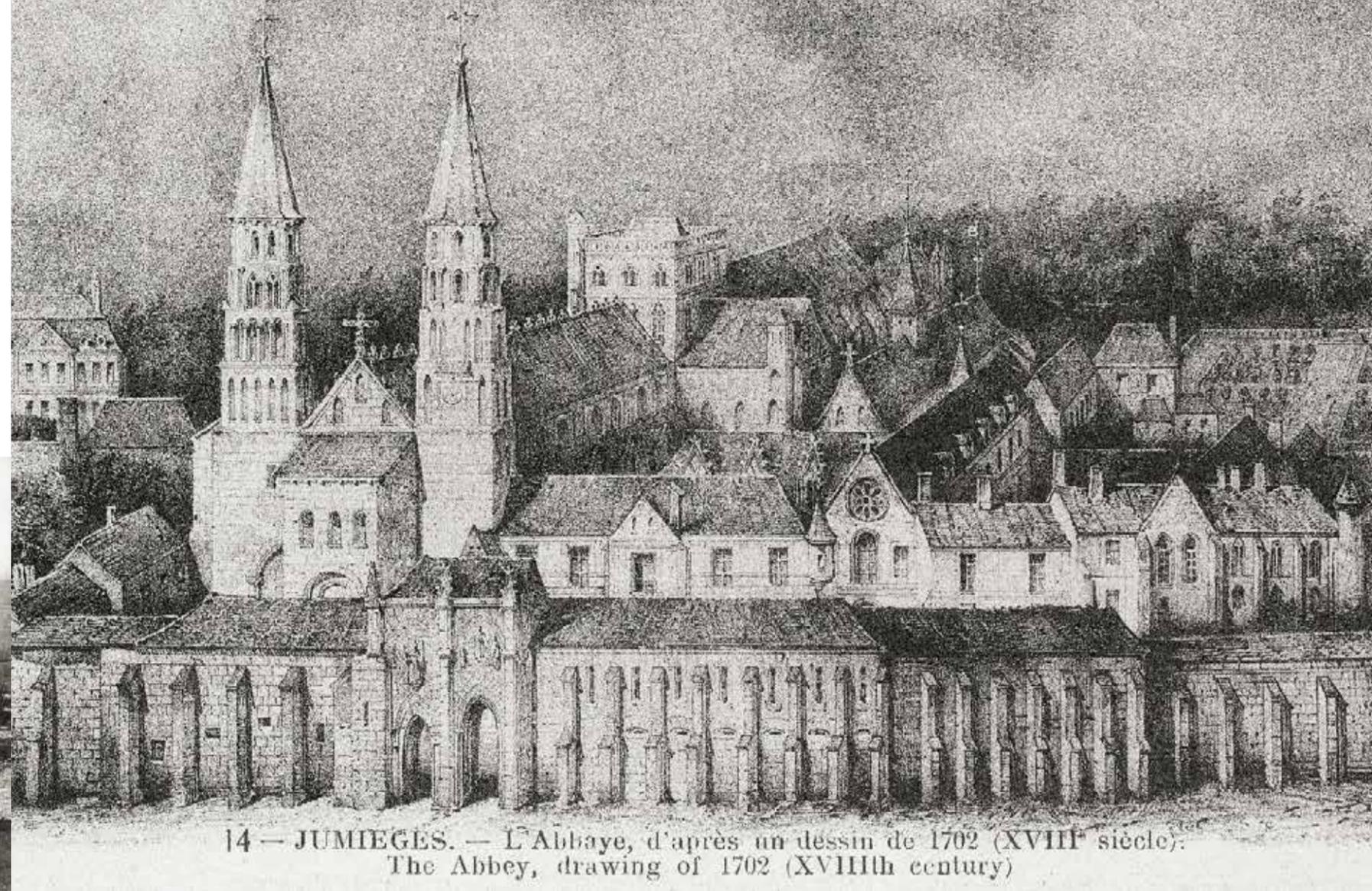
Caletes, Lexovii, Véliocasses et Aulerques-Ebuovices. La colonisation romaine installa une administration éprouvée. Le géographe grec Strabon soulignait que Rouen était déjà au centre des relations commerciales avec les îles britanniques alors que Lillebonne, la capitale romaine, était au cœur des importations des marchandises de l'Empire. La destruction de Juliobona par les Saxons permit à Rouen, sous le règne de Dioclétien, de prendre le contrôle

du commerce sur le fleuve en se reposant sur un groupement de nautes. Avec la chute de l'Empire romain, l'administration centrale se délita au profit des pouvoirs locaux. Seigneurs et religieux prirent en charge l'organisation du territoire. La christianisation précoce du territoire conforta leur pouvoir. À partir du VI^e siècle, le roi et les seigneurs installèrent des congrégations religieuses sur des fiefs en



L'abbaye de Saint-Martin de Boscherville, comme beaucoup d'autres, était implantée près de la Seine pour l'administrer.

leur permettant de percevoir les dividendes d'activités diverses en accord avec les règles des ordres monastiques, principalement bénédictins puis cisterciens. Cette occupation du territoire se traduisit par l'implantation de granges dîmières destinées à collecter le dixième des récoltes, brutes ou transformées, à en user, à les revendre et à les reverser au pouvoir seigneurial ou royal. La plus puissante des abbayes de la basse vallée de la Seine,



14 — JUMIEGES. — L'Abbaye, d'après un dessin de 1702 (XVIII^e siècle).
The Abbey, drawing of 1702 (XVIIIth century)

Jumièges, étendit très loin son pouvoir en le déléguant à d'autres abbayes, comme celle de Grestain. Elle développa et organisa sur son territoire des activités spécifiques, comme la production fruitière, la fabrication du vin... l'exportant par le fleuve. Elle fut également à l'origine de l'armement de flottes de pêche à la morue, de chasse à la baleine... Les abbayes contrôlaient le transport et l'échange des marchandises, les droits de passage pour traverser

le fleuve, l'activité des moulins, les captures des pêcheurs... tout ce qui pouvait alimenter le trésor des abbayes.

Les abbayes tenaient une grande place par leur autorité spirituelle, mais aussi parce qu'elles détenaient la connaissance et notamment des technologies héritée de l'antiquité romaine. Les moines étaient ingénieurs agronomes, ingénieurs en génie civil... et avaient le magistère de l'enseignement. C'est par exemple, le

L'abbaye de Jumièges fut la plus influente abbaye de la vallée de Seine.

frère Nicolas, frère augustin, qui se chargea d'améliorer la conception du pont de bateaux de Rouen au XVIII^e siècle.

Taxes et coutumes

La Seine, la rivière la plus commerçante du royaume constituait un territoire idéal de taxation.

De tout temps et dans tous les pays, la méthode la plus accessible de financer l'exercice du pou-

sous ou sur un pont, pour accoster à un pieu ou à un quai, pour débarquer ou embarquer des marchandises... Droits de « heurtage », de quayage, de passage, de travers, d'allège, de lestage, de sauvetage, de varech... ne semblent pourtant pas avoir entravé la vigueur du commerce sur la Seine.

Les taxes, redevables en argent ou en nature étaient fondées sur un système d'une complexité inimaginable. Contrairement aux autres marchandises, le commerce du vin devait s'acquitter de redevances spécifiques : la « muéson ». Un bateau anglais, venant accos-

Ces péages étaient à l'origine un principe légitime et nécessaire dû par le voyageur « *en retour d'une commodité que la nature lui avait refusé et que le travail de l'homme lui procurait* ». C'était un dédommagement pour les frais d'entretien d'un pont, d'une chaussée ou de tout autre ouvrage d'utilité publique. Mais la négligence et l'affaiblissement du pouvoir central laissèrent libre cours à l'arbitraire et à la cupidité des seigneurs donnant lieu à de multiples exactions. Les seigneurs s'inquiétaient peu de tenir les chemins praticables en bord de Seine et ne s'employaient qu'à regret aux réparations.

Leur recouvrement était soit assuré par des percepteurs locaux, soit par des fermiers qui achetaient le droit de prélever des taxes, une « délégation de service public » avant l'heure. La délimitation des fiefs reposait sur des repères géographiques qui donnaient lieu à toutes appréciations et contestations : Roche à Oissel, gord, pierre du figuier, pierre du poirier, croix de la devise, gravelle, Val-des-Leux, Chambre au leu, Chambrette de Porqueval (orifices dans la falaise), havre de Leure, crique de Thomas le brasseur...



voir fut de collecter des impôts sur le travail, la production, le transport et la vente des marchandises.

L'exploitation agricole, la pêche, la mouture du blé en farine, le transport des denrées... donnaient lieu à des impôts ou des taxes. Ce principe était régi par des recueils de droits appelés « coutumes », dénomination également appliquée à toutes les recettes fiscales.

Pour le transport, la taxation reposait sur des péages établis à tous les niveaux, depuis les frontières entre pays jusqu'aux octrois des villes. On payait pour naviguer, pour passer

ter pour la première fois à Rouen, payait une taxe pour les « épousailles », un autre venant d'Irlande devait, d'après un usage établi en 1050, donner « un timbre de martre » — soit soixante fourrures de cet animal — au Duc, 20 sols au Vicomte et un autour au Chambellan de Tancarville...

Disparus ces droits d'une autre époque ? Ils furent en fait progressivement intégrés dans les redevances portuaires modernes... et enrichis au fil du temps de taxes nouvelles relatives aux phares, au balisage, au pilotage, au remorquage...

À gauche :
La grange
aux Dîmes à
Heurteauville.

Au milieu :
Trouville-la-Haule,
la grange aux
Moines.

À droite :
L'abbaye de
Grestain.

À gauche :
Graville-Sainte-
Honorine.
L'abbaye contrôlait
une partie des
échanges sur
l'embouchure.

Les abbayes,
comme la
Chartreuse de
Gaillon (au milieu)
ou Bonport,
contrôlaient la
Seine en amont de
Rouen.

En 1535, un édit de François I^{er} ordonna que « *tous deniers de péages fussent respectueusement employés en réparation des ponts et chaussées, passages et chemins de manière que l'on y put aller sûrement.* »

Les péagers qui étaient « *soldats dévalisés ou quelques praticiens affamés ou autres mauvais garnements* » rançonnaient des marchands préférant payer plusieurs fois les droits que de s'exposer au risque d'être fourvoyés vers des passages mal assurés.

Avec les différents échelons de la féodalité, les impôts se multipliaient et se superposaient.

La Vicomté de l'eau

Après s'être rendus coupables de razzias dans les abbayes, les Vikings officiellement installés sur le Duché de Normandie mirent en place une organisation administrative exemplaire, enviée par le royaume de France. Parmi les structures mises en place par le pouvoir ducal, la Vicomté de l'eau de Rouen fut une des plus importantes, puisque le cadre de ses missions fut à l'origine de toute l'administration moderne de la Seine. Organisme percepteur des recettes relatives aux

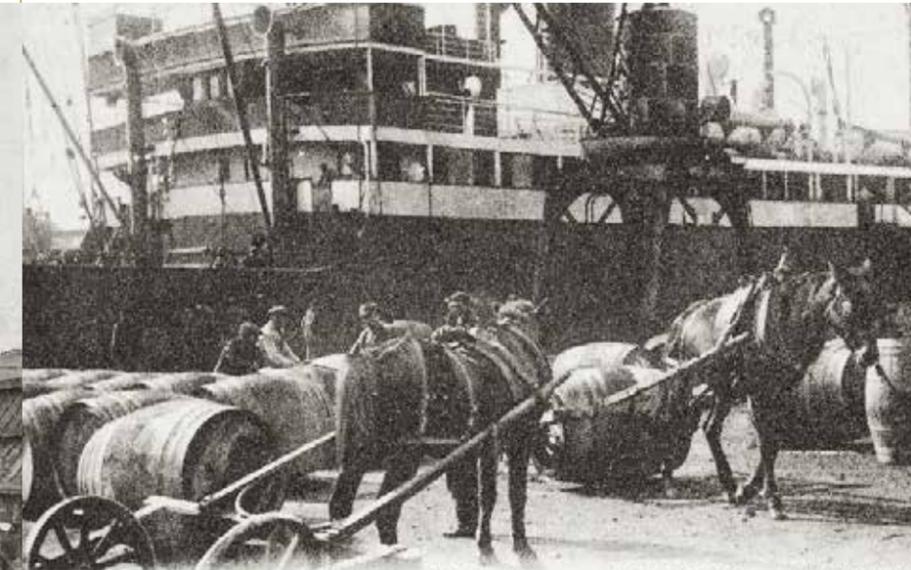
À droite :
Rouen.
Les octrois
permettaient de
percevoir des
taxes sur les
marchandises
approvisionnant
les villes.

activités du fleuve – halage, passages, flottage du bois, pêcheries, moulins..., il avait aussi pouvoir de justice pour résoudre les différends concernant affréteurs, transporteurs... à propos des retards, des avaries, des sinistres... et pouvoir sur le mesurage des cargaisons. Sous une forme forcément restreinte, la Vicomté de l'eau était à la fois le service des Ponts et chaussées, des douanes, de la navigation, des bacs, de la police du port et des

de requérir des maîtres de nef vides de céder la place. En cas de refus, elle avait le droit de les détacher et de les laisser aller au fil de l'eau... Avec l'anarchie qui régnait sur les quais du fait des mélanges de marchandises, la Vicomté de l'eau prit la décision d'attribuer des portions de quai à telle ou telle marchandise : quai aux poissons, quai au plâtre, quai au foin, quai au bois merrain, quai aux meules... La Vicomté comptait aussi parmi son person-

Dès le XII^e siècle, la charge de vicomte était obtenue à ferme, c'est-à-dire par adjudication au prétendant faisant la meilleure offre. La ferme était donc achetée aux enchères avec l'espoir pour le fermier d'en tirer un revenu substantiel... Le système des redevances reposait sur un système d'une grande complexité liée entre autres à la diversité et l'hétérogénéité des mesures pour lesquelles la Vicomté jouait aussi le rôle du « service des poids et mesures ».

par poise », les fruits par « mines », le blé par « somme », le linge et les toiles par « fardeaux »... La Vicomté de l'eau régnait sur un important personnel portuaire spécialisé : des mesureurs et porteurs de grains, de charbon, de sel, des maîtres chargeurs et déchargeurs appelés « maîtres de Carue » — la Grande et la Petite — des maîtres tonneliers, des « arruneurs » ou arrimeurs et des « jurés priseurs de vin », des



Cricquebeuf-sur-Seine. La Vicomté de l'eau eut la haute main sur l'administration de la Seine pendant huit cents ans.

quais... Au fur et à mesure que ces fonctions acquièrent développement et autonomie, le pouvoir de la Vicomté de l'eau s'affaiblit. Son pouvoir, parfois au-dessus de tous les autres, s'exerça néanmoins pendant près de huit cents ans. La Vicomté de l'eau avait pouvoir sur le mouvement des navires dans le port, de faire décharger les cargaisons et de les obliger à se mettre au mouillage en pleine eau. Elle avait le droit

nel des « plancager-courbager », ayant pour fonction de tenir en bon état chemins, talus et chaussées servant au halage des navires et de s'assurer de la navigabilité de la Seine. Le siège de la Vicomté se situait à Rouen en face de l'église Saint-Vincent dans la rue qui porte encore ce nom aujourd'hui et disposait de délégations tout le long du fleuve à « Vernon, à Vauvray, aux Andelis, à Pont-de-l'Arche, au Vaudreuil, à Honfleur, à Leure ».

Rouen. La Vicomté préfigure tous les organismes ayant la gestion des activités liées à la Seine.

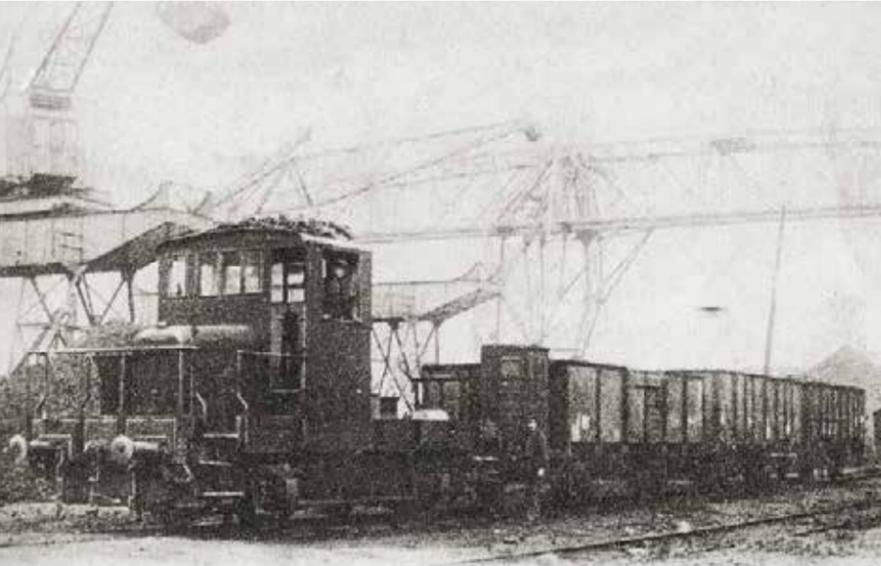
Rouen. Les dockers furent les descendants des « arruneurs » et autres « bardeurs ».

Le poisson d'eau douce payait des droits différents selon qu'il était acheminé à col, à cheval, en « bouteille », bateau de forme spéciale destiné à la conservation du poisson. Les peaux étaient décomptées par « douzaine, cent, quarteron... ». Les vins étaient comptabilisés par setier, galons, tonneau, pipes, queues... L'acier par « gerbe », les draps par « trousseaux », les fromages par « chef et demi-chef », la laine par « sac et hardel », le sel par « minot ou

« bréments » ou « bruments », transporteurs de liquides, vins et liqueurs, des « amouleurs » de plâtre, des « bouteillers », des « compteurs d'oranges et de citrons », des « porteurs d'huîtres à l'écaille », des « brouettiers », des « bardeurs de bois », des charretiers, des bateliers... Tout ce personnel n'était pas facile à manier. Les arruneurs-jurés de vin groupés en une communauté possédant des statuts depuis le XIV^e siècle, réclamaient au siècle suivant d'exces-

La Grande Carue, ici avec ses « bouleurs » de barriques, fut une survivance de la Vicomté de l'eau

sives augmentations de salaires. Ils faisaient attendre les marchands selon leur bon plaisir. Les plaintes à leur égard se firent de plus en plus vives et nombreuses incitant le Parlement à augmenter le nombre des arruneurs pour que les navires ne soient pas retardés. Jusqu'au XX^e siècle, les grèves de débardeurs furent fondées sur des revendications identiques. Ce travail était néanmoins à considérer du point de vue de sa pénibilité. Le 18 septembre



La Grande Carue avait la gestion de l'outillage portuaire, les « appareils ».

1761, une requête fut déposée par les porteurs de grains qui venaient de voir mourir six de leurs forts camarades par suite d'excès de charge. La Vicomté de l'eau rendit une sentence pour ordonner qu'à l'avenir, les sacs de farine ne puissent excéder 250 livres. Un garde de quai veillait jour et nuit à la sécurité des marchandises entreposées sur les quais. Il était responsable de la perte ou du dépérissement de celles-ci. Au XX^e siècle, la surveil-

lance des quais était toujours en vigueur ce qui n'empêchait pas la mise en perce des barriques de vin par les « soleils » ou la destruction d'importants stocks de bois par des incendies. Le Vicomte de l'eau et tous ses subalternes s'étaient arrogés des privilèges exorbitants comme prélever sur les cargaisons « un cent d'oranges, un demi-cent de citrons, un demi-cent d'huîtres, deux peslées de moules, un cent de pommes, une quarte de navets »...



Malgré une débauche de moyens, « l'ancienne méthode » qui consistait à charger le charbon à la pelle subsista longtemps.

Les sergents et les bouteillers recevaient des honnêtetés et des étrennes. Chaque brument devait au Vicomte de l'eau 15 deniers à la Saint-Michel, en venant renouveler son serment. Les barragers de la porte Cauchoise lui apportaient des norolles à Pâques. À Noël, les échevins de la ville lui envoyaient une livre de cire à bougie et deux flambeaux de cire rouge. Le Roi ou ses fermiers devaient aux officiers de la Vicomté des festins la veille de la Tous-

saint, la veille de Noël, le Jeudi saint, du vin la veille de la Saint-Martin, des bougies à Noël, des gâteaux et des étrennes en argent à la veille des Rois.

Les gens d'église n'étaient pas à l'abri de ses honnêtetés ruineuses qui, de gratifications volontaires à l'origine, étaient devenues de véritables droits exigés avec une remarquable opiniâtreté. Tournant même au chantage, le paiement de leur rente était suspendu à ces libéralités.

La Vicomté de l'eau exigeait de l'abbaye de Saint-Ouen des festins. Il fut décidé en 1314 que « pour ladite vigille (Saint-Ouen) se il est jour auquel on puisse manger le souper de char publiquement, lesdits religieux trouveront et fourniront trois miches de pain de couvent, deux gallons de vins convenables, deux pastés nouveaux faitz de deux cappons et d'autres volailles à l'équipollent, deux pièces de bœuf et deux pièces de moutons et, pour le dîner du dit jour Saint-Ouen cinq semblables miches, trois gallons de semblable vin, deux pièces de bœuf et deux pièces de moutons, trois pastés, avec potage de pois ou de porée, et pour issue des poires et des fourrages ». Au XVII^e siècle, cette obligation existait toujours.

Les religieux de Saint-Wandrille scandalisés par le comportement des officiers du roi établirent en 1582 un mémoire où il était écrit : « Par chascun jour, ils formaient une telle despense et désordre, que lorsque le dessert approchoit, l'on commençait à entrer sur le devys, que si quelqu'un de la compagnie disoient une parole ou un propos que l'on dict estre scandaleux on se donnoit le plaisir de demander l'avis de la compagnie, scavoit sy ledit propos estoit scandaleux, qui, se estoit trouvé ainsi, celui qui l'avoit proféré estoit condamné en chopine de vin d'amende et pendant que l'on prenoit ces beaux suffrages et opinions, où ordinairement présidoit le dit Vicomte l'on beuvoit de hault et on se trouvoit pour le moins

deux potz de vin vuidez aux despens de la pauvre abbaie... Bref, il ne restoit plus que les joueurs d'instrumentz pour les faire esbattre et donner le plaisir et contentement après telles crapules extraordinères. »

À rebours, les religieux disposaient de nombreuses dérogations et privilèges sur les taxes perçues par la Vicomté de l'eau. Les détournements, les fraudes, les arrangements, dépréciations monétaires... firent que les recettes devant aller dans le trésor royal restaient bien maigres.

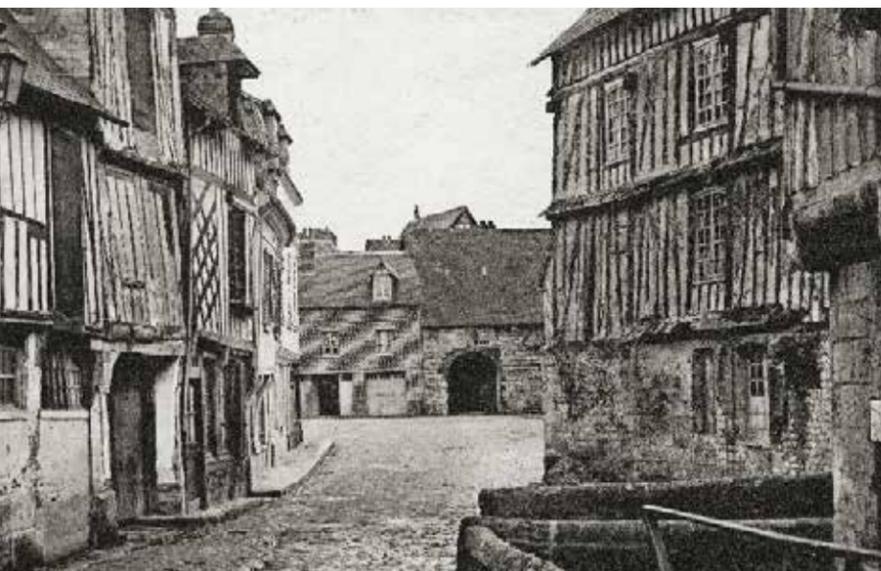
Au XVIII^e siècle, ces pratiques jugées peu dignes d'officiers du roi furent peu à peu révoquées. Certains principes d'Ancien régime comme les octrois perdurèrent encore longtemps. Concédés à la ville de Rouen, ils furent exploités jusqu'en 1927.

La gabelle du sel

Avec le vin, le sel fut le produit qui faisait l'objet du commerce le plus actif sur la Seine jusqu'à l'importation de matières premières pondéreuses au XIX^e siècle. Avant que n'apparaissent les procédés de conservation par le froid, le sel était une denrée indispensable à la conservation des viandes et des poissons. Loin de son utilisation moderne d'assaisonnement des plats, on l'achetait en quantité et la production de sel fut à l'origine d'un commerce florissant qui offrit l'occasion de créer un impôt productif mais très impopulaire : la gabelle. La gabelle était au départ une taxe royale prélevée sur les vins, les draps, le blé... À partir de 1342, elle ne concerna que le sel. La gabelle du sel existait déjà pendant l'Antiquité romaine. On pouvait être payé par une ration de sel, le *salarium* qui devint... le salaire. Le principe en

fut repris au Moyen Âge par Louis IX et Philippe Le Bel, de façon temporaire avant d'être institué définitivement en 1342 par Philippe VI de Valois.

Le commerce du sel était un monopole royal et les taxes qui lui étaient attachées représentaient environ 6 % du budget royal au XVII^e. Ce produit récolté sur les façades littorales était acheminé par bateaux en vallée de Seine. Là, il était entreposé dans des greniers à sel qui



Caudebec-en-Caux.
Les greniers à sel de la vallée de Seine servaient à stocker le sel consommé localement ou acheminé vers Paris.

étaient à la fois des entrepôts et des tribunaux chargés de juger toutes les contraventions relatives à la gabelle. La plupart des bourgades importantes en possédaient : Honfleur, Caudebec, La Bouille...

Pour Rouen et le commerce vers Paris, c'étaient les grottes de Dieppedalle qui servaient d'entrepôt pour le sel arrivant de Charente par voiliers. Il était ensaché et stocké dans des cavités dont la capacité de stockage est éva-

luée à 37 000 muids. Sachant que le muid de sel équivalait à 268 kg, on pouvait donc y conserver 10 000 tonnes environ. Les sacs étaient plombés pour garantir qu'ils avaient bien payé la gabelle.

Les habitants se rendaient dans ces greniers pour acheter une ration déterminée de sel.

La plus grande partie du sel consommé dans le nord de la France passait par la basse Seine, moins grevée de péages que la Loire. Au XIV^e siècle, le minot de sel, soit environ 25 kg, prenait 4 livres entre Harfleur et Paris. Le commerce du sel se traduisit, entre 1447 et 1448, par la venue de 283 navires transportant 12 500 poises, soit environ 8 600 tonnes. Sur les 7 200 poises débarqués, 6 490 furent réexpédiés par voie fluviale ou terrestre.

Dans chaque province, les fermiers généraux tiraient indument profit de la taxe en détournant les règlements. Dans les régions de Grande Gabelle comme celle de Rouen, fut décrétée une quantité minimale de sel à acheter, baptisée « Sel du devoir pour le pot et la salière ». En 1774, la gabelle représentait le tiers des revenus de la Ferme générale.

Certaines régions comme la Bretagne ou le Boulonnais étaient exemptées de gabelle ce qui avait comme conséquence une contrebande massive du sel vers les régions taxées. La Seine était bien évidemment une porte d'entrée majeure pour cette contrebande quand le sel valait en Bretagne 3/8 de sou et à Rouen 12 ou 13 sous. Les fermiers généraux, puis les douaniers surnommés pour cette raison les « gabelous » devaient ouvrir l'œil...

La contrebande faisait vivre plus de la moitié de la population d'une région déshéritée comme la Bretagne. Transporteurs, receleurs, revendeurs pouvaient être punis de graves peines : fouet, galères ou peine de mort. Jean Chouan était le plus célèbre des « faux-

sauniers » et quand la gabelle du sel fut abolie par l'Assemblée constituante le 1^{er} décembre 1790, elle déclencha la « chouannerie » car elle réduisait à la misère plusieurs milliers de familles impliquées dans le commerce frauduleux du sel. La gabelle fut réintroduite par Napoléon en 1806, puis supprimée à nouveau sous la Seconde république avant de disparaître définitivement en... 1945.

La Douane

Les fermiers du Roy patrouillaient en brigade le long du fleuve à pied ou en barque. Avant la Révolution, pour le seul canton de Duclair, ils étaient 491 répartis sur sept postes d'inspection.

La Régie des douanes nationales, en succédant à la Ferme générale, avait pour mission de continuer à percevoir des taxes sur la circulation des marchandises et, dans le même temps à déjouer tous les trafics frauduleux. Pour cela, étaient inspectés les cales des navires, le chargement ou le déchargement des marchandises. Les douaniers étaient souvent préposés au passage des bacs où ils n'hésitaient pas à faire ouvrir les malles et ballots des voyageurs et à examiner leur contenu.

Les douaniers étaient organisés militairement et répartis tout le long du fleuve en brigades mobiles, effectuant de jour comme de nuit des rondes sur les chemins de halage.

Le bureau central de la douane se trouvait sur les quais à Rouen et était doté d'entrepôts pour les marchandises confisquées. Ailleurs, les bourgs les plus importants et les villages disposaient de postes de douane et, sur le parcours des douaniers, pouvaient exister de modestes cahutes où ils pouvaient se reposer ou se mettre à l'abri.

En 1798, quelques années après la création du corps des douanes, se posèrent quelques problèmes de logement pour les quarante-neuf douaniers du canton de Duclair. Leur résidence était fixée au Trait, à Yainville, Jumièges, Le Mesnil, Duclair, Varengeville. Un bureau dut être réquisitionné pour le chef de Brigade à Heurteauville près de la chapelle du Bout du vent.

Encore récemment, certains douaniers étaient connus pour leur esprit tatillon. Au Trait, l'un d'entre eux était réputé pour contrôler la présence de plaques d'identité sur les vélos des ouvriers, en les incitant à traverser plutôt à Yainville, quitte à grimper des côtes.



Aizier, la douane.
Un important contingent de douaniers était réparti sur toute la vallée de Seine.